



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 11 septembre 2023, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Mélanie Grenier, Diane Imonti, Annie Meilleur et Anne-Marie Meyran, ainsi que Messieurs les conseillers Christian Lacroix et Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc-André Bergeron est présent.

4 personnes assistent à la séance.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 11 septembre 2023

Ordre du jour

- 1. ADMINISTRATION**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2023
 - 1.5 Rapport au conseil-délégation de pouvoir
 - 1.6 Présentation des comptes du mois d'août 2023 - Municipalité
 - 1.7 Présentation des comptes du mois d'août 2023 - Pourvoirie et camping Pimodan
 - 1.8 Démission de l'employée #37 du Comité Touristique de Kiamika (Pourvoirie et camping Pimodan)
 - 1.9 Demande d'appui – Réduction des services de l'Hôpital de Rivière-Rouge – Position de la municipalité de Kiamika
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 3. TRANSPORTS- VOIRIE**
 - 3.1 Démission de l'employé #73
 - 3.2 Appel d'offres – KIA-02-23- Fourniture de fondants saison hivernale 2023-2024

- 4 **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 4.1 Collectes supplémentaires 2024
- 5 **SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**
- 6 **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1 Avis de motion – Règlement modifiant la vitesse sur le chemin de Ferme-Rouge
7. **LOISIRS ET CULTURE**
8. **VARIA**
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-09-218

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19h00.

ADOPTÉE

2023-09-219

1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-09-220

1.3 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 14 août 2023 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2023-09-221

1.4 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2023**

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la séance extraordinaire tenue le 28 août 2023 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

- 2023-09-222** **1.5** **RAPPORT AU CONSEIL-DÉLÉGATION DE POUVOIR**
- Aucun rapport pour le mois d'août 2023.
- 2023-09-223** **1.6** **PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2023 - MUNICIPALITÉ**
- Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois d'août 2023 :
- Liste des paiements des comptes au montant total de :
123 715,17 \$.
 - Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
38 663,62 \$.
- ADOPTÉE**
- 2023-09-224** **1.7** **PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2023 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN**
- Il est proposé par Annie Meilleur et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois d'août 2023 :
- Liste des paiements des comptes au montant total de :
6 636,60 \$.
 - Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
7 664,31 \$.
- ADOPTÉE**
- 2023-09-225** **1.8** **DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE #37 DU COMITÉ TOURISTIQUE DE KIAMIKA (POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN)**
- Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de l'employée #37 du Comité Touristique de Kiamika (Pourvoirie et camping Pimondan).
- ADOPTÉE**
- 2023-09-226** **1.9** **DEMANDE D'APPUI – RÉDUCTION DES SERVICES DE L'HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE-POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA**
- CONSIDÉRANT** la résolution numéro 234/03-08-2022 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge lors de sa séance ordinaire du 3 août 2022, dont le contenu est par la présente réitéré comme si au long reproduit, dénonçant la réduction des services à l'hôpital de Rivière-Rouge annoncée par le gouvernement provincial le 13 juillet 2022, laquelle a été appuyée par plusieurs municipalités avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu volte-face dès le 5 août 2022 et que la reprise des activités à l'hôpital avec un service réduit en radiologie a été annoncée, qu'il est possible d'interpréter comme étant une reconnaissance du bien-fondé des revendications et arguments avancés par la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités du secteur de la Rouge ;

CONSIDÉRANTQUE QU'aux fins de la présente résolution, le « secteur de la Rouge » comprend les municipalités de Nomingue, L'Ascension, Lac-Saguay, La Macaza, Labelle, La Minerve, La Conception et la Ville de Rivière-Rouge ;

CONSIDÉRANTQUE QUE depuis lors, la Ville de Rivière-Rouge ne cesse ses interventions auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSL) en suivi aux demandes de bonifier les services dispensés à l'hôpital de Rivière-Rouge ;

CONSIDÉRANT les demandes et démarches faites par les municipalités avoisinantes touchées par la réduction des services de l'Hôpital de Rivière-Rouge ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la Ville de Rivière-Rouge dans ses demandes concernant le dossier de réduction potentielle des services à l'Hôpital de Rivière-Rouge.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, l'honorable François Legault, au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, à la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, à la députée de la circonscription de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la présidente-directrice générale du CISSSL, Mme Rosemonde Landry.

ADOPTÉE

2023-09-227

3.1 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ #73

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de l'employé #73 au poste de chauffeur-opérateur-journalier.

ADOPTÉE

2023-09-228

3.2 APPEL D'OFFRES – KIA-02-23- FOURNITURE DE FONDANTS SAISON HIVERNALE 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue le déglçage et le déneigement des chemins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente avec le ministère des Transports du Québec pour effectuer le déglçage et le déneigement d'une portion de la route 311 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika devra s'approvisionner en fondant pour la saison hivernale de 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres KIA-02-23- FOURNITURE DE FONDANTS SAISON HIVERNALE 2023-2024 a été rédigé en bonne et due forme par la municipalité de Kiamika ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont déposé des soumissions ;

➤ Sel Warwick :	sel :	128,00\$/tm
	sel traitée :	145,00\$/tm
➤ Sel Windsor :	sel :	174,49\$/tm
	sel traitée :	non disponible

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées au point de vue des coûts et de la conformité des soumissions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accorder le contrat pour l'appel d'offres KIA-02-23- FOURNITURE DE FONDANTS SAISON HIVERNALE 2023-2024, à l'entreprise Sel Warwick.

ADOPTÉE

2023-09-229

4.1 COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES 2024

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil de conserver le même nombre de collectes, y compris les collectes ICI, pour l'année 2024.

ADOPTÉE

2023-09-230

6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT R-331 MODIFIANT LA VITESSE SUR LE CHEMIN DE FERME-ROUGE

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Michel Villeneuve qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-331 modifiant la vitesse sur le chemin de Ferme-Rouge. Et confirme par le fait même le dépôt du projet de règlement numéro R-331.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-331 modifiant la vitesse sur le chemin de Ferme-Rouge.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Situation des employés pour la saison d'hiver
Asphaltage secteur lac François
Présentation des membres de l'Association des propriétaires du lac François

2023-09-231

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h15.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Marc-André Bergeron
Dir. général/greffier-trésorier

Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire